



FORMATIONS : DROIT • SCIENCES POLITIQUES  
ÉCONOMIE • GESTION • INFORMATION - COMMUNICATION

# PRÉPARATION TALENTS M2 CONCOURS A+ 2025 / 2026

Direction : Cécile BARGUES

Destinée à diversifier les profils qui entrent dans la haute fonction publique, la prépa Talents est réservée aux étudiants boursiers les plus méritants. Elle leur permet d'intégrer le M2 Concours A+, de profiter de l'entraînement renforcé prévu notamment par le DU « Pratique des concours A+ » (cf. infra), de prétendre aux places « Talents » créés dans les différents concours et de bénéficier d'avantages sociaux (bourses Talents et possibilité de logement via le CROUS).

## CARACTÉRISTIQUES DE LA PRÉPA TALENTS M2

La Classe préparatoire Talents M2 Concours A+ s'adresse aux étudiants boursiers du CROUS, ou aux demandeurs d'emploi de longue durée, titulaires - ou en cours d'obtention - d'un Master 1 ou 2 et qui cherchent une préparation exigeante aux concours de la haute fonction publique. Les préparationnaires Talents sont pleinement intégrés au sein de la promotion du **M2 "Concours A+"**.

La prépa Talents M2 Concours A+ permet d'obtenir le grade de Master 2, tout en préparant les concours A+ et notamment ceux qui s'ouvrent aux préparationnaires "Talents"

- > L'Institut National du Service Public (ex ENA)
- > L'Institut National des Études Territoriales (INET)
- > L'École des Hautes Études en Santé Publique (EHESP)
- > L'École Nationale Supérieure de Sécurité Sociale (EN3S)

Les étudiants retenus bénéficieront de divers avantages :

- > Encadrement et préparation renforcés aux concours A+
- > Enseignements du M2 Concours A+ couplés au suivi prévu par le D.U. « Pratique des concours A+ »
- > Système de tutorat et de mentorat particulièrement actif
- > Possibilité de logement dans le cadre d'une convention signée avec le CROUS
- > Bourse annuelle de 4000 euros qui vient s'ajouter à la bourse de l'enseignement supérieur
- > Appui d'un corps enseignant formé non seulement d'universitaires, mais aussi de hauts fonctionnaires aptes à faire bénéficier nos étudiants de leur expérience des concours et de leur culture administrative. Ils interviennent de plusieurs manières : par des enseignements, par la préparation et la correction des galops, par leur participation aux oraux blancs, via l'organisation de diverses conférences professionnalisantes.

## ADMISSIONS

ATTENTION : les candidats à la Prépa Talents doivent nécessairement déposer deux dossiers : un pour la Prépa Talents proprement dite, l'autre pour le D. U. "[Pratique des concours A+](#)" qui lui sert de complément.

Le dossier de candidature à la Prépa Talent M2 Concours A+ se compose des pièces suivantes :

### MISSION ORIENTATION EMPLOI

Université Paris-Panthéon-Assas, Centre Assas, 92 rue d'Assas, 75006 PARIS - Tél. +33 (0)1 44 41 58 75 - [cio@assas-universite.fr](mailto:cio@assas-universite.fr)  
Informations susceptibles d'être modifiées par les conseils de l'université



PANTHÉON-ASSAS  
UNIVERSITÉ  
PARIS



## FORMATIONS : DROIT • SCIENCES POLITIQUES ÉCONOMIE • GESTION • INFORMATION - COMMUNICATION

- > **Un justificatif de l'éligibilité du candidat au parcours Talents** (notification de bourse de l'enseignement supérieur précisant l'échelon, statut de demandeur d'emploi de longue durée, domiciliation dans l'un des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), dans une zone de revitalisation rurale (ZRR), ou encore dans un territoire ou départements d'outre-mer).
  - > L'ensemble des **diplômes et résultats** obtenus depuis le baccalauréat jusqu'à une formation au moins équivalente à un M1. Le cas échéant, une attention particulière sera portée à la capacité du candidat à expliquer, et non à passer sous silence, un éventuel redoublement ou l'obtention d'un semestre en seconde session.
  - > **Un CV précis et détaillé.** Sans être exigée, l'existence d'un investissement associatif ou la variété des expériences professionnelles pourra constituer un plus.
  - > **Une lettre de motivation** au sein de laquelle il est demandé au candidat d'expliquer son parcours et de justifier son choix de préparer tel ou tel concours
  - > **Un écrit libre** (maximum : 3000 signes espaces compris) ayant pour objet de raconter une expérience personnelle qui s'est révélée décisive dans le choix de l'orientation.  
Admissibilité sur dossier, admission sur entretien.
- > **Résultats d'admissibilité : semaine du 10 juin 2024**  
> **Entretien d'admission : du 14 au 22 juin 2024**  
> **Résultat d'admission : semaine du 24 juin 2024**
- Pour la candidature au D.U. (obligatoire), cf. les [Modalités de candidature au D. U. "Pratique des concours A+"](#).

## DÉBOUCHÉS

- > Concours externe de l'INSP et, plus généralement, concours A + de la fonction publique
- > Fonction publique de l'Etat. Ex : administrateurs de l'Assemblée nationale et du Sénat
- > Fonction publique territoriale. Ex : administrateurs territoriaux ou de la Ville de Paris
- > Fonction publique Hospitalière. Ex : directeur d'hôpital, EN3S

## CONTACT

### RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE :

- > [Cécile BARGUES](#) (Professeur de droit public)

### CONTACTS ADMINISTRATIFS :

- > [Marion DOOLLEE](#) (secrétaire pédagogique)
- > [Hélène ROUSTAN](#) (secrétaire administrative)

### Scolarité de Master

## CANDIDATURES

### MISSION ORIENTATION EMPLOI

Université Paris-Panthéon-Assas, Centre Assas, 92 rue d'Assas, 75006 PARIS - Tél. +33 (0)1 44 41 58 75 - [cio@assas-universite.fr](mailto:cio@assas-universite.fr)  
Informations susceptibles d'être modifiées par les conseils de l'université



PANTHÉON-ASSAS  
UNIVERSITÉ  
PARIS



FORMATIONS : DROIT • SCIENCES POLITIQUES  
ÉCONOMIE • GESTION • INFORMATION - COMMUNICATION

PRÉPA TALENTS M2 CONCOURS A+

Les candidatures s'effectuent du 06 au 24 mai 2024 sur <https://candidatures.u-paris2.fr/>

PLUS D'INFORMATIONS

<https://www.assas-universite.fr/fr/formations/offre-de-formation/preparation-talents-m2-concours>

MISSION ORIENTATION EMPLOI

Université Paris-Panthéon-Assas, Centre Assas, 92 rue d'Assas, 75006 PARIS - Tél. +33 (0)1 44 41 58 75 - cio@assas-universite.fr  
Informations susceptibles d'être modifiées par les conseils de l'université